

# REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire,  
de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être  
animal**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la  
commission consultative communale d'aménagement du territoire et de  
mobilité de SPRIMONT**

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 juillet 2015, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014, portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2013 approuvant le renouvellement de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Sprimont ;

Vu la délibération du conseil communal du 22 décembre 2015 actant une modification dans la composition de ladite commission ;

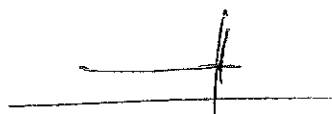
Vu la démission de Monsieur André BEAUVOIS de son mandat de membre effectif représentant la majorité au sein de la Commission ;

Considérant que le conseil communal propose de désigner Madame Christina JORIS pour le remplacer ;

Considérant que cette proposition est conforme au prescrit décrétoal ;

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Sprimont telle que contenue dans la délibération du conseil communal 22 décembre 2015 sont approuvées.



En conséquence, il est mis fin au mandat de Monsieur André BEAUVOIS. Son mandat est attribué à Madame Christina JORIS.

**Article 2** – La CCATM est désormais composée comme suit :

**Est désigné en qualité de présidente de la C.C.A.T.M. : Monsieur Sébastien DOUTRELOUP**

**Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :**

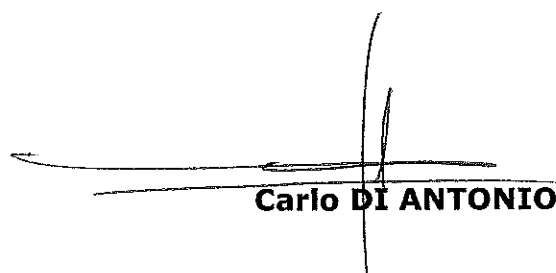
<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>	<b>Suppléants 2</b>
Christian MORAY	Alain COLLIENNE	Pierre FRANKINET
Pierino DELPORTE	Christina JORIS	Sébastien GERARD
Pierre DYKMANS	Frédéric SCHYNS	Jean-Claude MARTIN

**Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :**

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>	<b>Suppléants 2</b>
Alain BEAUPAIN	Alain PONTHER	Daniel COLLIENNE
Pierre LAHAYE	Alfred FRISQUE	Albert ETIENNE
Emmanuel ROLIN-JACQEMYNS	Patrick LEDENT	Philippe LEDUC
Serge LEKEU	Jean-Pierre BOSCH	Sophie BARTHOLOME
Stéphane HALFANTS	Eric PONCIN	Christophe EVRARD
René VANSTRAELEN	Edmond LOVENS	Jean-Pierre PONCELET
Pierre NIRVALET	Antoine GRUSELIN	Luc DEFRERE
Alphonse PIQUERAY	Paul HOURLAY	Henri-philippe GRIGNET
Philippe DELREZ	Raymond DEGUELDRE	André MUNSTER

**Article 3** – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le 01 FEV. 2016

  
Carlo DI ANTONIO